

Master à finalité Professionnelle Domaine : Droit, Economie, Gestion Mention : Management et conseil Spécialité : Développement et management des universités [FA]

RNCP13246 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	333, 310, 120
Code(s) ROME	K2103, K2108, K2401, M1301, M1402
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'objectif du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Management et conseil, Spécialité Développement et management des universités en apprentissage, vise à former des cadres gestionnaires pour les organisations du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (universités, grandes écoles, organismes de recherche, agences d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche, pôles de recherche et d'enseignement supérieur...) pour approfondir leurs compétences techniques, analytiques et managériales.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Management et conseil, Spécialité Développement et management des universités [FA], le diplômé est capable de :

- Connaître le cadre réglementaire et l'organisation du système universitaire en France, ainsi que les évolutions des politiques publiques d'enseignement supérieur en Europe
- Analyser les enjeux des transformations des systèmes d'enseignement supérieur aux niveaux national et international
- Développer des instruments de suivi et de pilotage pertinents et innovants à chaque niveau, en assurer le suivi et en exploiter les données
- Piloter des projets transversaux de développement de partenariats, mise en place des démarches qualité, recherche de nouveaux financements
- Appuyer les équipes d'enseignants-chercheurs dans leurs réponses aux appels à projets lancés par les agences ministérielles nationales et organisations internationales
- Participer à l'élaboration du projet et de la stratégie d'un établissement dans son contexte régional, national et international
- Communiquer sur la stratégie globale, les objectifs, le fonctionnement et les résultats de l'établissement auprès des

différentes parties prenantes (conseil d'administration, entreprises partenaires, instances de tutelle)

- Administrer et animer un département d'enseignement, une unité de recherche, ou une U.F.R.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout établissement d'enseignement supérieur ou de recherche (université, école, laboratoire de recherche, PRES, RTRA, RTRS, fondation universitaire)

- Ministères et institutions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Collectivités territoriales
- Agences d'évaluation et d'accréditation gouvernementales ou non gouvernementales
- Agences d'information sur l'enseignement supérieur et la recherche
- Cabinets de conseil en stratégie, organisation, management, communication

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Toutes les fonctions de soutien ou de support réalisées par des cadres au sein des établissements d'enseignement supérieur :

- Adjoint au responsable administratif de département ou de laboratoire de recherche
- Chargé(e) de mission GRH
- Contrôleur de gestion
- Chef de projet « mise en place du contrat quadriennal »
- Chef de projet « qualité et évaluation »
- Chef de projet en appui à la présidence (passage aux Responsabilités et Compétences Elargies, Grand Emprunt...)
- ;
- Chargé(e) de développement international
- Chargé d'étude à la cellule de pilotage
- Responsable des partenariats extérieurs
- Adjoint au Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
- Responsable d'orientation et d'insertion professionnelle, de relations entreprises, des relations écoles
- Chargé(e) de valorisation
- Consultant(e) ou auditeur (interne et externe)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 827 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	16 977
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	7 %

Familles professionnelles (FAP)

L4X80 — Techniciens des services administratifs
L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)
L6X90 — Cadres dirigeants des grandes entreprises de plus de 50 salariés
N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)
W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs
W0X92 — Professeurs du supérieur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
Un dossier de candidature spécifique à la formation continue est en ligne sur :
<http://www.iae.univ-paris12.fr/formation/continue>

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Les candidats à la formation en apprentissage doivent être ressortissants de l'Union européenne ou détenteurs d'un permis de travail à temps plein.
Pour un premier contrat d'apprentissage, ils doivent être âgés de moins de 26 ans à la date de sa signature.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Cette formation est accessible via :

- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.

- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.

Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

Dispositif VAE (Responsable pédagogique de la formation, personnes ayant contribué aux enseignements et représentants du monde professionnel)

Enseignants - chercheurs et professionnels

Validation des acquis de l'expérience (type 82)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP24210

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.iae.u-pec.fr/>

<http://fseg.u-pec.fr/>

IAE Gustave Eiffel

Faculté de sciences économiques et gestion

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13246/>